

Montréal, le 6 mai 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre Chabot
Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

**OBJET : DPCMÉER – Demande d’approbation du registre des entités visées –
mise à jour annuelle statutaire 2025
Dossier de la Régie : R-4324-2025**

Maître Chabot,

Le 27 mars 2026, dans le cadre du dossier mentionné en objet, Hydro-Québec, par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le Coordonnateur), dépose auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une version révisée du registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre), en versions française et anglaise (pièces [B-0033](#) et [B-0034](#)) pour approbation.

La Régie note que des éléments des textes du Registre, en versions française et anglaise, nécessitent une nouvelle validation de la part du Coordonnateur.

La Régie transmet donc au Coordonnateur, avec la présente, les textes du Registre, en versions française et anglaise, indiquant ces éléments surlignés en jaune.

La Régie note la proposition du Coordonnateur dans sa correspondance du 17 mars 2026¹.

¹ Pièce [B-0022](#), p. 1.

Par conséquent, la Régie s'attend à ce que le Coordonnateur dépose, **au plus tard le 12 mai 2026 à 12 h**, les versions française et anglaise révisées du Registre en suivi de la décision D-2026-046² et afin qu'il reflète le Registre actuellement en vigueur³, ainsi que la correction relative aux éléments surlignés en jaune, tel que précisés précédemment et identifiés dans les pièces jointes.

Veuillez agréer, Maître Chabot, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss

p.j.

² Décision [D-2026-046](#), p. 31, par. 100.

³ [Registre des entités visées par les normes de fiabilité](#) en vigueur.